

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MARS 2019,
PAR SA RÉSOLUTION N° 67-03-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **19 février 2019** à l'hôtel de ville, à **19 h 09**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général et Madame Louise Sisle-Héroux, directrice générale adjointe et greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes à payer et payés au 31 janvier 2019;
4. Dépôt. Rapport mouvement de personnel;
5. Parole au public;
6. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

59-02-2019
Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 février 2019

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n°335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

Il est proposé par la conseillère madame Nathalie Clermont,
Et résolu

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 09.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

60-02-2019
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 février 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu

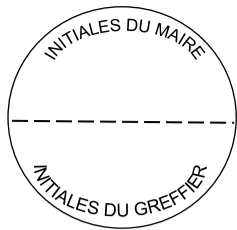
QUE,
le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS AU 31 JANVIER 2019

61-02-2019
Adoption des comptes à payer et payés – au 31 janvier 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MARS 2019,
PAR SA RÉSOLUTION N° 67-03-2019**

Séance extraordinaire du 19 février 2019

QUE,

le Conseil approuve les **chèques à payés du mois de janvier 2019** et ce, tel que détaillé sur les listes des comptes payés (annexe A, A.1, A.2, A.3 et B) ;

FONDS D'ADMINISTRATION :	MONTANT PAYÉ
• Chèques à payer pour le mois de janvier 2019:	305 409,71 \$
• Salaires des pompiers pour le mois de décembre 2018:	18 599,45 \$
• Salaires versés pour le mois de janvier 2019;	156 014,67 \$
• Paiements par prélèvement bancaire pour le mois janvier 2019; :	299 426,71 \$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
• Comptes déjà payés au 31 janvier 2019:	0 \$
POUR UN TOTAL DES COMPTES PAYÉS :	779 450,54 \$

ET QUE,

le Conseil autorise le trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Je, soussigné certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessous énumérées ont été projetées par le conseil ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce conseil à cette assemblée.


Sylvain Bernard, CPA, CA, trésorier

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alain Laprade
François Vallières
Michael Sarrazin
Nathalie Clermont

CONTRE

Christian Thauvette

ADOPTÉE à la majorité

4. DÉPÔT. RAPPORT MOUVEMENT DE PERSONNEL

Dépôt. Rapport mouvement de personnel du 9 janvier 2019 au 12 février 2019

VU l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

VU l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Le rapport du mouvement de personnel municipal pour la période du 9 janvier 2019 au 12 février 2019 relatif aux embauches et au départ des employés municipaux déposé aux membres du conseil municipal.

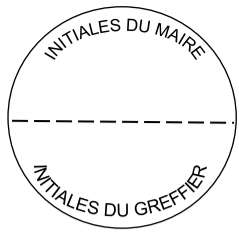
5. PAROLE AU PUBLIC

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

62-02-2019

Levée de la séance extraordinaire du 19 février 2019

L'ordre du jour étant épuisé,



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MARS 2019,
PAR SA RÉSOLUTION N° 67-03-2019**

Séance extraordinaire du 19 février 2019

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 19 février 2019 soit et est levée à 19 h 28.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Louise Sisle-Héroux

Louise Sisle-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière